

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 NOVEMBRE 2012*

Le 29 novembre 2012 à 20h55, les membres du Conseil Municipal de la Ville du KREMLIN-BICÊTRE se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 16 novembre 2012.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. NOWAK, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mlle ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. GIRIER, Mlle GESTIN, M. AUBAGUE, M. DALI, Mlle THERET, M. POIRSON, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. BANBUCK par Mme POISAT
M. ROUSSEL par M. NICOLLE
M. ZENOU par Mme SOUGMI
M. DESMAREST par M. GUILLAUD-BATAILLE
Mme LEFEVRE par Mme BOCABEILLE
Mme MANDRAU-RAUCOULES par Mlle GESTIN
M. MERCADIER par Mlle ALESSANDRINI
Mlle JURANVILLE par Mlle THERET
Mme GUILLOT par M. CAVALIER (arrivée en début de séance à 21h00)
M. TRAORÉ par Mme BASSEZ
Mme LEBRUN par M. LATEB
M. CHIALI par M. MONTEIL

Secrétaire de séance :

Mme GESTIN

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Nous allons maintenant passer au débat d'orientations budgétaires.

Jean-Marc NICOLLE

Bonsoir à tous. Je vais donc vous faire un résumé de ce rapport.

Avant de commencer, sachez que lorsqu'on aborde le débat d'orientations budgétaires au niveau de la Ville, la Municipalité se doit également de l'aborder dans un contexte national et international puisque c'est à partir de là que découle la situation d'une commune. Nous évoluons dans un contexte de dégradation économique internationale. Je voudrais revenir rapidement sur la nature de la crise. Celle-ci s'est muée très rapidement en crise des déficits publics. Souvenons-nous que ce sont les Etats, à travers leurs banques centrales, qui ont permis de garantir le système bancaire. Puis, grâce à un appui important de ces Etats, nous avons vu émerger la question d'une crise des dépenses publiques. Les politiques de relance tentées par certains gouvernements n'ont pas été à la hauteur de l'enjeu et n'ont pas permis d'enrayer le processus de ralentissement économique. Bien au contraire, les choses se sont accélérées. J'y vois là, non pas l'échec des politiques de relance mais celui des plans de relance, bien trop peu ambitieux pour enrayer la spirale.

Je vous invite à étudier le tableau présentant la dette publique. En effet, là où certains pourraient être tentés de mettre en exergue la question des déficits publics et de la dette publique dans le contexte - même s'il faut y prêter une attention toute particulière et que le Gouvernement nous y invite à juste titre -, il faut cependant la relativiser. Ce tableau permet de voir que si la règle des 3% de déficits - règle que nous avons aujourd'hui au niveau des budgets de la France -, avait été appliquée telle quelle depuis 1978, la question du niveau de la dette publique, qu'on présente aujourd'hui comme une chose de quasiment insurmontable, serait quasi-identique.

S'agissant du contexte national, le Gouvernement présente actuellement son projet de loi de finances 2013. Celui-ci nous guide dans la préparation du budget municipal. Par ailleurs, le niveau d'inflation retenu pour cet exercice est de 1.8 %. Comme tous les ans, il y a bien sûr des discussions sur ce sujet. Certains pensent qu'il est trop élevé par rapport à la conjoncture économique, d'autres considèrent qu'il n'est peut-être pas assez haut et espéraient un taux de 2%. Quoi qu'il en soit, il convient de retenir celui du projet de loi de finances qui se situe donc à 1.8%.

Dans ce contexte, indépendamment des questions de relance qui structurent la vie économique de notre pays pour lesquelles les collectivités sont directement actrices, le Gouvernement a proposé le gèle et le maintien des dotations pour l'exercice de 2013 dans sa loi de finances. Autrement dit, l'enveloppe normée au niveau national est maintenue.

De fait, l'annonce du Gouvernement précédent qui prévoyait une baisse des dotations en direction des collectivités à hauteur d'un milliard en 2013 et en 2014 a été repoussée. Nous en avons d'ailleurs parlé l'année dernière dans le cadre du DOB 2012.

Par conséquent, le Gouvernement a décidé de tenir compte du contexte économique et de favoriser le plan de relance pour ne pas affaiblir les finances des collectivités territoriales. De plus, il ne faut pas non plus négliger la question du pacte en direction des collectivités.

Cela permettra de pouvoir construire un nouveau pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités locales pour les cinq prochaines années. A ce stade, les annonces qui ont été faites s'inscrivent dans une dynamique de relance avec une baisse des dotations de 750 millions en 2014 et en 2015.

Pour ce qui est du contexte local, il faut désormais tenir compte du mécanisme de péréquation qui structure le budget de manière importante. De fait, dans le fonctionnement de ce système de dotations, nous avons une prise en compte naturelle de ce qui s'appelle le « potentiel financier » de chacune des collectivités. Ce potentiel financier est assis sur les ressources fiscales des collectivités. Cela nous a d'ailleurs permis de réaliser notamment la médiathèque. Aussi, grâce à ces ressources fiscales, nous avons vu progresser de manière significative les recettes en matière de taxe foncière sur l'exercice 2011. Cela a bien évidemment une incidence sur le système et le mode de calcul des dotations au niveau national et donc dans le système de péréquation au niveau des collectivités territoriales. En revanche, cela amène un fléchissement de certaines dotations. J'y reviendrai plus tard.

Aussi, au niveau de la DGF, nous aurons un premier écrêtement. Cela n'est pas nouveau puisque ce processus a été mis en place depuis 2009, sachant que le système d'écrêtement peut aller jusqu'à 5 % en fonction du potentiel financier d'une ville et que la DGF est composée de quatre composantes. C'est donc sur la dernière composante, la dotation de compensation, que cet écrêtement se fera. Il sera de 0.5 % pour la ville du Kremlin-Bicêtre pour l'exercice 2013. En outre, je rappelle que cet écrêtement permet de favoriser la péréquation horizontale au niveau des collectivités. Il permet notamment de pouvoir abonder entre autres l'enveloppe de la DSU sur les dotations de compensation, puisque celle-ci progresse de 120 millions au niveau national. Pour autant, au niveau de la Ville, nous vous proposons de maintenir le montant de la DSU au même niveau que celui de l'année 2012 dans la maquette budgétaire, soit 358 617 €. En effet, au regard de notre potentiel financier et de nos propres caractéristiques, nous pensons qu'il n'est pas certain que nous bénéficions d'une progression. Toutefois, il est possible que la DSU, au regard de l'abondement de 120 millions au niveau national, nous amène à progresser. Mais pour l'heure nous sommes plutôt réservés et nous préférons adopter une attitude prudente dans la préparation du budget, comme nous l'avons d'ailleurs toujours fait ces dernières années.

D'autre part, je vous rappelle que le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), a été mis en place à l'échelle nationale, toujours avec la prise en compte du potentiel financier des collectivités. Cette année, une disposition supplémentaire prend en compte le niveau de ressources des territoires.

Ce dispositif prélève beaucoup sur l'Ile-de-France et reverse davantage à l'ensemble des autres régions, puisque les niveaux de salaires sont inférieurs à ceux de la région parisienne. Par ailleurs, si vous vous souvenez du mécanisme qui vous a été présenté l'année dernière, vous savez que la progression se fait sur quatre ans. Par conséquent, alors que notre contribution était de 55 472 € en 2012, elle est portée à 140 000 € pour 2013. Nous faisons donc plus que doubler le versement de la Ville, sachant que celui-ci est calculé au niveau de l'intercommunalité.

S'agissant du Fonds de Solidarité de la région Ile-de-France, je vous rappelle que ce système de péréquation est intra-régional. Sans revenir sur les mécanismes, je vous signale un élément nouveau pour 2013. En effet, nous devons avoir en principe une baisse de notre dotation pour ce fonds de 75 % pour 2013, puisque le Kremlin-Bicêtre compte tenu de ses caractéristiques au niveau du mode de calcul de la richesse et de la santé financière des villes, était tombé en système de garantie sur l'année 2012, ce qui nous avait d'ailleurs valu de pouvoir bénéficier de 75 % du montant de l'exercice 2011.

Or, comme le Gouvernement a notamment retenu les travaux qui avaient été réalisés par Paris Métropole, cela a permis de consolider plus fortement les recettes au niveau des collectivités qui se trouvaient en situation de perte au niveau du FSRIF. Par conséquent, la garantie qui nous est apportée sur l'exercice 2013 est de 90 % du montant perçu en 2012. Nous inscrirons donc dans la maquette budgétaire une recette de 654 436 €.

De plus, au regard du contexte économique et de l'engagement que nous avons pris en début de mandat avec les Kremlinois, la Ville ne proposera pas d'augmentation de la fiscalité locale dans ses orientations budgétaires. En revanche, une évolution physique des bases en matière de fiscalité vous sera proposée à hauteur de 1.8 % pour l'exercice 2013 dans la maquette budgétaire, puisque la loi de finances l'a retenue en première lecture.

Nous avons également mis en place une taxe de séjour en juin 2010, au regard de nos capacités hôtelières et des actions que nous pouvons mener. Je pense notamment au festival Russenko qui contribue à faire connaître largement notre Ville au-delà du Kremlin-Bicêtre, que ce soit au niveau de l'Île-de-France mais aussi en dehors de la région parisienne. De plus, notre situation géographique à proximité de Paris nous permet d'avoir cette reconnaissance en matière de tourisme. Cela nous rend donc éligibles à cette taxe de séjour, comme chacun d'entre nous lorsque nous nous déplaçons dans d'autres régions. Ainsi, alors que nous avons inscrit une recette prévisionnelle de 250 000 € au budget primitif pour l'exercice 2012, nous vous proposons cette fois d'inscrire 270 000 €.

Nous prendrons également une mesure de prudence sur la taxe additionnelle pour les droits de mutation. Nous avons déjà connu cette situation lors de l'exercice 2011. Cette année, nous avons inscrit une recette de 700 000 € dans le budget 2012. Or, comme je pense que nous n'arriverons pas à réaliser cet objectif d'ici la fin de l'année, au regard du marché immobilier actuel en Île-de-France, nous proposerons un montant de recettes de 600 000 €, afin de présenter des budgets prudentiels et de ne pas faire prendre de risques à la Ville comme nous avons pu le connaître dans le passé.

Toujours en matière de recettes, dans le cadre des politiques contractuelles, la CAF, partenaire incontournable au regard de toutes les structures que nous avons développées dans le domaine de la petite-enfance mais aussi dans celui de l'enfance et de la jeunesse, est à l'origine de recettes importantes dans notre budget. Comme vous le savez, il existe un mécanisme sur deux niveaux : d'une part, les contrats et d'autre part les prestations de service unique. Sur les contrats, nous avons subi un niveau d'érosion sur trois ans depuis 2009. Néanmoins, la PSU prend en compte le « taux de remplissage » des structures. Aussi, plus le taux de remplissage est important, plus la CAF aide les collectivités. Compte tenu de la bonne gestion de nos structures petite enfance et jeunesse, et avec les taux de fréquentation que nous avons, nous sommes donc en situation de pouvoir présenter une légère augmentation de nos recettes sur les prestations de service unique pour 1.63 % par rapport à 2012.

Concernant la structuration de l'emprunt au niveau de la Ville, que nous vous proposerons dans le budget pour l'équilibre de la section d'investissement, nous sommes sur des encours à taux fixe pour plus de 73 %. Ainsi, s'il y avait une augmentation des taux, le risque serait relativement minime pour la Ville, puisque nous sommes sur une proportion d'un peu plus de 26 % de taux variables.

Par ailleurs, nous avons un taux moyen de 3.35 % pour la structure de la dette. Aussi, toujours dans le même esprit que nous avons eu toutes ces dernières années au regard des engagements que nous avons pris et dans le cadre d'un désendettement progressif de la Ville - qui a dû faire face à des besoins importants pour sa population, notamment pour la petite enfance et l'enfance avec la réalisation de crèches, de halte-garderie, d'équipements sportifs, d'écoles et d'une médiathèque -, nous avons réussi à stabiliser l'encours de la dette dans les années 2000. Puis en 2008, nous avons alors pris l'engagement de pouvoir assurer un désendettement progressif de la Ville, ce que nous proposons naturellement de poursuivre.

Toujours dans les recettes d'investissement, vous trouvez également les recettes liées au fonds de compensation TVA qui se situe sur le bon niveau d'investissement réalisé l'année précédente. Je ne détaillerai pas l'ensemble du tableau que vous avez sous les yeux sur l'ensemble de ces recettes.

En ce qui concerne les dépenses, elles prennent en compte l'analyse des besoins sociaux. En effet, l'analyse que nous avons réalisée au cours de l'exercice 2012, donne une photographie du Kremlin-Bicêtre. La région Ile-de-France concentre énormément de richesses mais aussi beaucoup d'inégalités : c'est une caractéristique atypique par rapport aux autres régions. Or notre Ville a aussi ses propres caractéristiques avec une population très aisée, mais aussi des situations de pauvreté qui sont beaucoup plus diffuses que sur les autres territoires d'Ile-de-France que nous devons aider dans le contexte de crise actuel.

Il faut aussi tenir compte de l'allongement de la durée de la vie afin de répondre aux personnes les plus âgées, notamment en termes de maintien à domicile et de portage de repas. Parmi les actions symboliques que nous continuerons de mener en 2013, je citerai par exemple les petits travaux à domicile pour les personnes âgées. Ils sont en effet parfois difficiles à effectuer, soit parce qu'un artisan ne veut pas se déplacer, soit pour des raisons financières. Je parlais de fragilité tout à l'heure. Ce public peut également rencontrer beaucoup de fragilités sur lesquelles nous devons apporter une attention toute particulière, dans le prolongement de ce que nous avons déjà réalisés. Globalement, cette photographie nous permet et nous permettra de pouvoir travailler de manière beaucoup plus fine par rapport aux besoins qui ont été identifiés.

La ville se caractérise également par une population de jeunes Kremlinois. Des jeunes adultes de 18-30 ans, dont 4 000 Kremlinois âgés de 15 à 24 ans, ce qui représente 20 % de la population. Or nous savons que ce sont souvent les jeunes qui sont les premiers à se retrouver en situation de fragilité, surtout en cette période de crise économique. Par ailleurs, nous avons la chance d'avoir de beaux établissements d'enseignement qui favorisent la présence de cette population. C'est pourquoi nous maintiendrons l'ensemble des activités qui ont été menées jusqu'à présent. Elles seront même amplifiées et développées en fonction des moyens qui seront proposés dans le budget du service jeunesse, ce qui nous permettra de pouvoir mener des actions supplémentaires. Nous prolongerons également les Estivales pendant l'été, que nous menons maintenant depuis trois ans. C'est une période particulière qui révèle beaucoup d'inégalités pour nos concitoyens. De fait, afin d'améliorer le fonctionnement des Estivales, nous proposerons également la réalisation et la création d'un city-parc au sein du parc Pinel dans ce budget.

Toujours en direction des jeunes, nous poursuivrons aussi la « garantie risque locatif » que la Ville a mise en place en début d'année, afin qu'ils puissent accéder à un premier logement.

D'autres projets vous sont également rappelés en matière de résidence étudiante et de foyers jeunes travailleurs.

Nous avons également des besoins importants dans le domaine de la petite enfance. A ce titre, nous vous rappelons le chiffre des familles monoparentales vivant au Kremlin-Bicêtre. Celui-ci est légèrement supérieur à la moyenne départementale et à la moyenne régionale, ce qui prouve que c'est un sujet que nous devons prendre en compte. Par ailleurs, nous proposerons la création d'une structure supplémentaire : une micro-crèche. En effet, nous avons un RAM, une halte-garderie et une crèche familiale. Nous soutenons aussi une crèche parentale, une crèche collective au niveau municipal, ainsi que deux crèches collectives au niveau départemental. Aussi, grâce à ce nouvel équipement, nous entendons diversifier une nouvelle fois l'offre en matière de petite enfance afin de favoriser l'accueil des plus jeunes enfants.

Comme elle l'a fait depuis ces dernières années, la Ville poursuivra aussi ses actions dans le domaine de la réussite éducative, notamment avec la mise en œuvre de son projet éducatif local. Elle maintiendra aussi le bon fonctionnement de l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires grâce aux moyens alloués en fonction du coût de la vie. De plus, nous entendons maintenir un programme ambitieux pour les activités périscolaires, et tout particulièrement sur les activités hors les murs que nous souhaitons aussi développer fortement.

Comme dans les budgets 2011 et 2012, nous retrouvons des coûts structurants de service publics dans le budget 2013. En effet, la Ville a fait le choix du service public, garant de l'égalité de l'accès de nos concitoyens, et ce quelle que soit leur condition sociale. Nous assumons totalement ce choix. Notre vision du service public n'est pas figée. Il doit se moderniser et répondre aux attentes de la population qui évoluent sans cesse.

Je ne reviens pas - car c'est un chantier de longue haleine qui se poursuit - sur la qualité de l'accueil et les processus de dématérialisation dans un certain nombre de démarches administratives. Il s'agit de faire en sorte que l'utilisateur du service public puisse bénéficier d'une prise en charge globale lors d'une demande et qu'il n'ait pas à se démultiplier dans chacun des services en fonction de ses besoins. Cette démarche se mettra donc en place au cours de l'exercice 2013 à travers la création d'un guichet unique en direction des usagers. D'ailleurs, le maître-mot que nous avons aujourd'hui dans le travail qu'il convient de faire en interne en tant qu'employeur - puisque nous sommes aussi employeur de 500 agents -, est de faire prendre conscience que c'est d'abord le service public qui doit aller au-devant de l'utilisateur et non l'inverse. Cette vision est importante surtout au regard des situations de fragilité que nous pouvons connaître dans un certain nombre de quartiers, sachant que les personnes qui peuvent avoir besoin en priorité du service public ne sont pas celles qui viennent naturellement faire la démarche auprès de nos services. Toute notre démarche aujourd'hui consiste donc à retourner la problématique des services et de faire en sorte qu'ils aillent au-devant de la population en se faisant connaître. C'est ce que nous développons ces derniers temps à travers nos actions hors les murs.

S'agissant de la médiathèque qui sera inaugurée demain soir, c'était un équipement important sur l'exercice 2011-2012. Aussi, de manière tout à fait naturelle, des moyens seront alloués dans le budget 2013 pour assurer le bon fonctionnement de cet équipement culturel car c'est non seulement un lieu centré autour de la lecture et du savoir, mais c'est aussi un lieu de médiation important.

Notre ambition est donc que la médiathèque soit un équipement public au service de tous les Kremlinois, et pas seulement les Kremlinois déjà sensibilisés à la lecture et à la culture. Et je dis bien « au service de tous les Kremlinois ». Certes, c'est un exercice difficile mais la médiathèque propose à la fois un programme d'activités dans ses locaux mais aussi à l'extérieur, pour faire connaître l'ensemble de nos activités au plus grand nombre.

Nous inscrirons et nous proposerons également d'engager un processus de concertation avec les parents d'élèves pour la construction d'une nouvelle école, dans le cadre de la convention que nous avons passée avec la Région Ile-de-France par le rachat de l'école Pierre Brossolette. Cette école doit en effet être reconstruite sur le périmètre de l'école maternelle Jean Zay. Nous proposerons donc d'inscrire les crédits d'études pour engager avec les partenaires (parents d'élèves et enseignants) le processus de concertation et d'élaboration du programme de cette nouvelle école.

En termes de qualité de vie et particulièrement des espaces publics, nous savons qu'ils sont fortement fréquentés, notamment le parc Pinel. Des crédits seront donc proposés pour poursuivre les travaux d'embellissement qui ont été engagés et démarrés sur l'exercice 2012. D'autre part, nous savons que les projets de requalification qui ont été menés, et qui s'achèvent sur l'ancienne nationale 7 et la couverture de l'autoroute A6 B, ont créé des espaces plus importants. Cela nous amène à devoir structurer nos services pour pouvoir maintenir une qualité de service. Aussi, nous proposerons de renforcer les moyens en termes de matériel. Ces machines supplémentaires tiendront compte de la dimension environnementale en matière de pollution et de silence.

En matière de poursuite de l'attractivité commerciale, car celle-ci a des conséquences sur nos recettes budgétaires, nous poursuivrons le travail engagé sur 2012 sur l'élaboration du schéma commercial. Aussi, même si de nombreuses entreprises ont choisi de venir s'installer au Kremlin-Bicêtre, nous ferons en sorte qu'elles soient plus nombreuses encore à nous rejoindre sur l'exercice 2013 car elles participent aussi au dynamisme de notre Ville.

Enfin, au niveau des associations, nous connaissons tous leur richesse sur notre territoire, qu'elles soient culturelles ou sportives, sans compter celles qui interviennent dans beaucoup d'autres domaines. Aussi, dans le cadre des conventions, et des budgets axés autour du travail que réalise M. GUILLAUD-BATAILLE, nous poursuivrons notre effort en direction des associations car elles sont aussi garantes du lien social et jouent un rôle important.

Dernier point d'investissement, la proposition d'inscrire en AP/CP (Autorisations de Programme/ Crédits de Paiements) l'achèvement des travaux du centre technique municipal sur deux ans, dont une première partie a été livrée. Il convient maintenant de réhabiliter le CTM Marcel Sembat.

Je m'excuse d'avoir peut-être été un peu long mais je pense qu'il était important de vous donner tout le détail de ces orientations budgétaires, qui, je vous le rappelle, n'intègrent pas d'augmentation de taux supplémentaires, tant sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, ou encore le foncier non bâti.

Jean-Luc LAURENT

Merci M. NICOLLE. Pour reprendre les premiers mots, je vous rappelle que M. NICOLLE vous a présenté ces orientations budgétaires sans suivre le texte qui vous a été diffusé. Je le remercie également d'avoir mis en perspectives les propositions de la Municipalité avec talent, ce qui n'est pas une découverte pour chacune et chacun d'entre vous. Je vais maintenant vous donner la parole pour réagir à ces orientations budgétaires qui vous sont présentées, avec le rappel du contexte économique financier national, mais aussi local et intercommunal. Cela nous permettra de préparer, conformément à la loi, le projet de budget pour l'exercice 2013 qui vous sera présenté lors de la séance du 18 décembre prochain.

Le débat est ouvert. Qui souhaite intervenir ? M. POIRSON, vous avez la parole.

Jacques POIRSON

Merci Monsieur le Maire. Je serai bref car je pense que l'Opposition aura également son mot à dire. Tout d'abord, je parlerai du plan national. J'ai effectivement lu le DOB de l'année 2011 et je me suis aperçu que l'on ne reconnaissait pas encore la crise, ce qui n'est pas le cas dans le rapport d'aujourd'hui, dans lequel on parle également d'austérité. Aussi, concernant le bilan de l'ancien gouvernement, dont on a souvent dit qu'il était contrasté et assez difficile à supporter, j'espère que vous ne le supporterez pas encore pendant cinq ans et que vous arriverez à vous en défaire.

Par ailleurs, vous êtes contradictoire car vous avez dit que le dernier budget ayant respecté la règle des 3 % était celui de Raymond BARRE en 1978. Or, de nombreux gouvernements sont passés depuis cette date, qu'ils soient de droite ou de gauche. Je pense donc qu'il fallait faire des réformes et que celles-ci n'ont pas été faites.

Toujours sur le plan national, j'ai aussi constaté les 10 milliards d'impôts supportés par les ménages. Or même si je pense que cela n'était pas souhaité par la Gauche, cela a cependant été fait.

S'agissant de la politique municipale, je suis d'accord sur le plan social. En revanche, je suis très étonné car vous ne parlez ni d'écologie ni de sécurité, que ce soit sur le plan national ou sur le plan municipal. Il est vrai que pour vous, l'écologie est actuellement un sujet difficile avec les écologistes - je pense notamment à l'aéroport de Nantes. Pour ce qui est de la sécurité, Manuel VALLS - quasiment le fils spirituel de Claude GUÉANT - doit aussi vous gêner quelque part. Il est donc dommage que vous ne parliez pas de ces deux sujets importants au niveau de la Municipalité.

Ensuite, concernant le marché situé actuellement sur l'avenue de Fontainebleau, je pense que des travaux seraient nécessaires sur les trottoirs de l'avenue Eugène Thomas et que ce serait un bien pour beaucoup de monde. Il serait ainsi possible de mettre le marché une fois sur l'avenue Eugène Thomas et une fois sur l'avenue de Fontainebleau. Si cela était possible, cela permettrait de contenter tous les commerçants et serait quelque chose de constructif. Je vous remercie.

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous remercions M. NICOLLE qui me prive de mon premier effet car il n'a effectivement pas lu l'ensemble de son propos, alors que j'avais préparé mon texte en conséquence.

Je le remercie également pour son saisissant cours d'histoire puisqu'il remonte à 1875 dans son rapport et met en perspectives des faits de l'époque. Je me demandais en quoi cela pouvait éclairer le contexte de 2012. Enfin, il serait intéressant de nous indiquer quelle politique budgétaire avait le Président Mac Mahon.

Il va donc sans dire que nous ne sommes bien évidemment pas d'accord avec vos orientations et que nous nous situons clairement dans l'opposition. Tout d'abord, nous pensons que les prévisions du Gouvernement, indiquées page 3, sont bien optimistes. D'ailleurs, comme vous l'écrivez, les économistes de Bruxelles sont encore plus pessimistes - ce que je traduirais comme « plus réalistes » - que les politiques, car la croissance sera vraisemblablement de l'ordre de 0.4 %.

S'agissant des recettes et des dotations de l'Etat, dont vous déploriez avec véhémence la baisse sous les précédents gouvernements, elles se poursuivent avec le gouvernement de Gauche que vous soutenez. Le changement serait-il pour maintenant ? Visiblement pas encore.

Concernant la taxe de séjour, si je comprends bien la lecture de votre document, vous liez le développement de cette taxe au festival Russenko. J'ai du mal à retrouver les ressorts du lien car tous les touristes russes ne se logent pas dans les hôtels de la Ville lors de leur séjour en France. Sont-ils si nombreux que cela pour valoriser autant cette taxe ? A mon avis, les Kremlinois, pour qui ce festival est organisé, ne prennent pas de chambre d'hôtel pour assister à cette manifestation. L'analyse proposée concerne donc une valorisation du festival et non une étude de fréquentation. Comme nous l'avons souligné, nous pensons que cette recette récente aurait pu être affectée par exemple à une baisse du taux de la taxe d'habitation, plutôt qu'à la création de dépenses nouvelles ou à l'accroissement de dépenses anciennes. Par ailleurs, pourquoi ne pas valoriser cette taxe à sa juste valeur ? Car si les trois premiers trimestres 2012 rapportent 220 000 €, ce montant devrait atteindre 293 000 € sur les quatre trimestres de l'année. Vous devriez donc percevoir environ 290 000 € et non 270 000. Donc pourquoi cette différence ?

C'est à peu près la même chose pour la taxe additionnelle des droits de mutation. En effet vous obérez 21 % entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre. Pourquoi encore cette différence ? Au passage, il est assez étonnant de voir que les graphiques 2011 et 2012 indiquent une somme strictement identique de 886 539 €. Le tableau doit comporter des erreurs, ce qui est navrant pour la compréhension. Vous continuez donc à minimiser les recettes. Dans quel but ? Quant à la politique contractuelle de CAF, il doit là aussi y avoir une erreur car vous parlez de l'année 2017.

D'autre part, comme le disait M. NICOLLE, les taxes d'habitation et foncières sont importantes puisqu'elles représentent la moitié des recettes. La comparaison avec les autres villes de l'Agglomération ne doit pas entraîner d'autosatisfaction. Nous préférons des taux plus faibles assis sur un nombre plus important de Kremlinois, même symboliquement. De plus, l'augmentation automatique des bases est passée sous silence, ce qui, même si vous n'êtes pas responsable, entraîne une pression fiscale de fait plus lourde pour les Kremlinois. Celle-ci est valorisée à 464 000 €, ce qui n'est pas sans effet. De ce fait, les Kremlinois paieront plus, même si vous dites que vous n'augmenterez pas les taux – ce qui est vrai.

En ce qui concerne les recettes d'investissement (page 11), pourriez-vous nous dire à quoi se rapportent les 1 757 000 € de cessions ? Est-ce l'école Brossolette ? C'est sans doute ça mais ce n'est pas précisé.

Du côté des dépenses générales, votre projet de créer une structure de petits travaux à domicile est très intéressante au demeurant car elle pourrait tout à fait être dévolue à une ADMR ou à une association de type loi 1901. Or il est bien souvent prouvé que ces petites structures associatives spécialisées sont plus efficaces que les administrations publiques, donc économiques.

Pour la fête des vœux, nous pensons que vous dépensez beaucoup trop d'argent, que le niveau de dépenses est totalement décalé et que nous pourrions sans doute faire des économies.

Pour Russenko et le parrainage avec Dmitrov, les bénéficiaires semblent bien maigres pour les Kremlinois et nous ne sommes pas persuadés que la majorité d'entre eux retirent tous les bienfaits que vous croyez leur apporter par ce partenariat. De plus, le coût de ce festival est important, tant pour l'investissement du personnel que pour les finances, et ce malgré le paiement de la taxe de séjour.

Pour le centre technique municipal, depuis que vous avez eu l'idée de construire un nouveau CTM, nous dénonçons la taille du projet à l'heure où de nombreuses compétences, et ce depuis quelques années, ont été transférées à la CAVB (Communauté d'Agglomération) avec les personnels correspondants. Entre autres, les coûts de cette copropriété sont très lourds.

Pour la médiathèque, nous dénonçons aussi ce projet pharaonique qui représente un coût exorbitant pour les Kremlinois. D'ailleurs, depuis que vous en parlez, nous demandons chaque année le budget de fonctionnement, que nous attendons toujours à l'heure de l'inauguration, qui, comme vous l'avez dit, aura lieu demain.

Dans tous les cas de figure, notre avis importe peu puisque vos décisions sont déjà prises avant le vote du Conseil Municipal, comme nous le verrons dans la délibération suivante.

En ce qui concerne les espaces publics, vous expliquez que le parc Pinel va faire l'objet de travaux, ce qui est une bonne chose car il faudra prévoir des aménagements en 2013. En outre, est-ce que la place Jean-Baptiste Clément et ses jets d'eaux qui ne fonctionnent que partiellement vont aussi bénéficier de travaux ?

Par ailleurs, comme le disait mon collègue, M. POIRSON, vos orientations budgétaires n'indiquent pas de mesures en faveur de l'environnement, ce que je trouve très fâcheux. A ce titre, les installations sportives font-elles l'objet de diagnostics thermiques ? De plus, quid des déperditions d'eau puisque visiblement nous en avons quelques-unes notamment au niveau des gymnases ?

En ce qui concerne les associations, elles sont effectivement importantes, que ce soit pour les jeunes ou les très jeunes mais aussi les adultes. Vous prévoyez un parcours sportif. Pourquoi pas ? Une augmentation de la subvention aux associations permettrait de diminuer les cotisations de base et rendrait un accès plus facile aux diverses activités.

Donc comme vous le voyez, nous ne sommes pas d'accord avec vos orientations budgétaires. Nous pensons que nous pourrions faire bien mieux avec un budget au minimum égal. Par ailleurs, dans votre projet, il est également surprenant de ne voir aucun mot sur les éventuelles dispositions liées à la sécurité des Kremlinois, comme le disait M. POIRSON, ni le moindre mot sur la répression des incivilités qui rongent nos citoyens au quotidien.

Enfin, vous nous parlez d'une nouvelle philosophie de service public. Pour ce faire, la refonte du site Internet de la Ville est mise en exergue. Aussi, verra-t-on encore en 2013 sur le nouveau site dont vous nous parlez - site institutionnel de la Ville -, un lien vers l'entreprise commerciale Okabé-Auchan ? Cela ne serait-il pas un problème éthique ? Okabé-Auchan est-il devenu l'acteur principal du commerce de la Ville pour obtenir ainsi une place numérique privilégiée sur un site payé par les habitants ? Selon vous, les autres commerçants seraient donc exclus de la vie numérique municipale que vous appelez de vos vœux.

Votre projet est un tissu de bonnes intentions que nous aurons beaucoup de difficulté à décrypter au moment du vote du budget. Cependant, nous en serons très vigilants, surtout sur vos dépenses. Je vous remercie.

Bernard CHAPPELLIER

Merci monsieur le Maire.

Je rejoins mes collègues sur la question environnementale et sur celle de l'écologie politique car on ne retrouve pas beaucoup de sujets allant dans ce sens dans ce débat d'orientations budgétaires. Par ailleurs, mon collègue AUBAGUE a déjà abordé les sujets que je voulais évoquer. Je vais donc vous parler de la CFE (Cotisations Foncière des Entreprises) et particulièrement des commerçants de l'avenue Fontainebleau qui du coup ont subi de plein fouet les travaux d'aménagement de la RD7 et le déménagement du marché avenue Eugène Thomas. Je voudrais donc rappeler au Conseil Municipal les difficultés actuelles de ces commerçants avec une baisse de leur chiffre d'affaires importante depuis maintenant un bon moment. Certains sont d'ailleurs même prêts à mettre la clé sous la porte, après avoir déjà licencié du personnel. D'autre part, je sais que plusieurs d'entre eux, lors de la dernière réunion présidée par Monsieur le Maire, ont attiré l'attention des élus sur leur situation. Aussi, ils souhaiteraient savoir une bonne fois pour toutes si ceux qui avaient acheté des commerces, dont le chiffre d'affaires avait été calculé avec le marché de l'avenue de Fontainebleau, continueront à pouvoir bénéficier de cet apport au moment où ce marché existait. Ou alors, continueront-ils à subir une baisse de leur chiffre d'affaires jusqu'à la fin de leurs jours ?

La proposition que nous avons faite en 2008, - et je pense qu'elle pourrait en contenter un grand nombre -, était de remettre en place le marché avenue Fontainebleau avec l'extension d'un marché bio qui remonterait avenue Eugène Thomas. Je maintiens cette proposition car je pense qu'elle pourrait contribuer à faire en sorte que l'ensemble des commerçants s'y retrouvent. Il serait donc intéressant que nous nous penchions sur cette question.

Enfin en matière de sécurité, il est vrai qu'il y aurait franchement à faire sur la signalisation des pistes cyclables sur l'avenue de Fontainebleau et qu'il faudrait l'améliorer. D'après ce qu'on m'a dit, vous avez été vous-même monsieur le Maire, interpellé sur la différence de niveau de trottoirs et le fait que des personnes chutaient à cause de ce problème. Il serait donc peut-être aussi intéressant de se pencher sur ces questions qui sont aussi des questions de sécurité car beaucoup de personnes âgées et de personnes handicapées, comme les non-voyants par exemple, circulent sur cette avenue. Merci de m'avoir écouté et j'espère entendu.

Jean-Luc LAURENT

Si vous avez été entendu, vous aurez une réponse. Or vous avez déjà été écouté comme tout élu. Raphaet DALI.

Raphaet DALI

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention l'exposé consistant de M. NICOLLE. Il nous a permis de faire un point d'histoire, de survoler l'international, le national et le local, avec au passage quelques petits coups de griffe non innocents vis-à-vis de la gouvernance de Droite. Or, vous savez très bien, M. NICOLLE - mais cela est de bonne guerre et vous ne l'avez pas tout à fait souligné -, que cette crise était au départ une crise financière mondiale, puis économique. Elle est devenue ensuite européenne et s'est localisée au niveau de certains pays. Toutefois, il aurait été utile de préciser que la gestion des fonds publics du Pays est également soutenue en partie par les collectivités territoriales, qui comme vous le savez, réalisent 70 % des investissements. De plus, il n'est un secret pour personne que les collectivités territoriales et les territoires sont gérés pour une grande majorité par la Gauche. Par conséquent, s'il y a un problème au niveau de la gestion du budget et de la situation financière, à côté des problèmes internationaux de conjoncture ou autres, il y a aussi une part probable de responsabilités dans la gestion des territoires à souligner par ailleurs.

Dans votre exposé, vous avez donc bien précisé que la situation était réellement délicate et difficile puisqu'on se retrouve aujourd'hui face à un déficit budgétaire, à un problème d'endettement, à un problème d'emploi et à un problème de déficit extérieur. Autrement dit, alors que nous étions excédentaires pendant de longues décennies, la balance des échanges extérieurs est aujourd'hui déficitaire et nous achetons plus que ce que nous vendons. Or le problème, c'est que tous les éléments que vous avez soulignés, M. NICOLLE, ne sont pas revenus à la normalité. Ils continuent ! Le chômage continue à augmenter, le déficit aussi, l'endettement également et, miracle, grâce au projet de loi de finances 2013, les collectivités territoriales ne sont pas touchées par des plans d'austérité, ni de croissance, ni d'innovation. En effet, à juste titre, le gouvernement précédent comme l'actuel, a précisé qu'il fallait agir et faire de l'austérité en faisant un contrôle plus soutenu des dépenses publiques. Il a également préconisé de la croissance car il faut effectivement encourager la croissance pour ne pas stagner. Mais il faut aussi innover.

S'agissant de notre budget local, je souhaiterais faire un petit passage au niveau du projet de loi de finances puisque le Gouvernement a cherché à récupérer de l'argent pour essayer de rétablir le budget. Il a ainsi trouvé le moyen de récupérer 30 milliards d'euros pour essayer d'assurer l'équilibre. Où est-il parti chercher ces 30 milliards d'euros ? Pas dans les collectivités territoriales qui gèrent 70 % des budgets et des investissements. Il est parti chercher 10 milliards chez les ménages, chose que la Droite n'avait pas faite - et ce n'est pas un problème de Droite ou de Gauche -, 10 milliards au niveau des entreprises et 10 milliards dans le plan de « serrage de ceinture » à juste titre.

Aussi, pour en revenir à notre budget local, je suis très heureux que le budget de la Ville ne soit pratiquement pas touché et que la Municipalité puisse continuer à travailler dans de bonnes conditions. Cependant, sans rentrer dans les détails car mes collègues ont été très clairs, j'aurais souhaité que notre budget puisse également trouver des voies d'innovation réelles pour essayer de prendre notre part dans la thérapeutique radicale car la situation est encore plus grave que ce que vous venez de définir. En effet, pour le moment, nous ne voyons pas les indicateurs revenir progressivement à la normale. Aussi, à notre niveau, j'aurais souhaité voir quelle est la part de notre gestion dans la croissance et dans le problème de l'emploi car il faut dorénavant que les collectivités territoriales participent à la problématique de l'emploi. On ne peut pas laisser cela uniquement à d'autres organismes, alors que nous gérons 70 % des investissements.

Il y a donc ce problème d'innovation. Or je n'ai pas remarqué dans ce budget, ni dans les actions à entreprendre, des éléments qui interpellent l'innovation, réellement nécessaire pour essayer de sortir de cette situation difficile. Je vous remercie.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Merci monsieur le Maire. Tout d'abord, quelques éléments sur le budget, avec la particularité de notre groupe puisque nous évoquons le contexte national et qu'il est question du budget municipal. Il est bien évident que le groupe Front de gauche, qui a rejeté hier les recettes du budget de la nation, l'a fait en toute connaissance de cause et de notre point de vue, à juste titre. Pourquoi à juste titre ? Parce qu'effectivement, sur toute une série de mesures, il y a des choses en train de s'engager qui ne sont pas de nature, de notre point de vue, à créer de la relance. Cependant, à l'inverse, cela va dans le sens de ce que vient de dire M. DALI. Autrement dit, ce qui nous cause souci, c'est justement l'écrêtement des dotations aux collectivités qui ne va pas favoriser leur investissement et le retrait de 10 milliards dans les poches des ménages, qui ne va pas aider la consommation. Aussi, à l'heure où le Gouvernement fait un choix de choc de compétitivité, c'est-à-dire d'une relance par l'offre, nous, de par nos convictions et de par ce qui constitue notre colonne vertébrale de l'analyse économique, nous pensons qu'il faudrait faire une relance par la demande et par l'activité. Pour cela, il faut relancer la consommation, il faut créer les investissements et il est nécessaire de faire des grands travaux.

Voilà notre conviction. Je voulais le dire ici, car évidemment M. DALI a raison, les voyants ne se mettent pas au vert. Mais ils ne vont pas se mettre au vert par l'opération du Saint-Esprit ou de la main invisible du marché qui viendrait enfin réguler tout cela dans une nouvelle société apaisée. S'ils ne se remettent pas au vert, c'est effectivement parce que les prévisions de croissance restent inférieures à 1.5 %. Or nous savons bien - et c'est une réalité économique lourde - qu'en dessous de 1.5 % de croissance, il n'y a pas de créations d'emploi. Certes, nous allons créer des emplois aidés et le Gouvernement a raison de le faire.

J'espère d'ailleurs que partout où nous le pourrons, nous pourrons accueillir ces jeunes qui sont souvent très loin de l'emploi, pour leur remettre le pied à l'étrier. Cependant, cela ne crée pas de croissance ni de dynamique économique.

L'inquiétude du Front de Gauche est donc de voir la France s'infliger, après bien d'autres pays et malheureusement dans le droit fil des recommandations de l'Union Européenne, le remède saumâtre que les Grecs et les Portugais ont dû déjà avaler et qu'ils sont en train de payer très cher.

Dernier exemple, comme le disait M. NICOLLE, il est prévu de voir une réduction de l'enveloppe normée de 750 millions d'euros l'année prochaine. Or, même si comparaison n'est pas raison, y compris en matière budgétaire, comment ne pas rapprocher ce chiffre annoncé d'écrêtement de l'enveloppe normée pour les collectivités avec le fait que sous la pression d'un petit groupe autoproclamé « les pigeons », on renonce à une taxe qui devait rapporter un milliard d'euros au budget de la nation, à 250 millions d'euros, faisant ainsi un nouveau cadeau de 550 millions au patronat ? Là encore, voilà un choix que nous ne pouvons pas cautionner pour notre part. Cela dit, dire cela et mener ce débat à Gauche comme nous le faisons ici ce soir ou à l'Assemblée ne veut pas dire pour autant que nous nous désolidarisons ni de la volonté de changement qui nous a amené à chasser la Droite, ni de l'analyse du bilan que la Droite a laissé à la Gauche. En effet, nous sommes pleinement conscients des difficultés que rencontre aujourd'hui le Gouvernement.

M. DALI parlait de la balance déficitaire de notre Pays, mais cette balance est aussi due à la casse systématique de tous les outils de production de bien et de services, à laquelle s'est livrée la Droite depuis 2002. Une casse, une mise en coupe réglée, bref un massacre. Evidemment lorsqu'un pays cesse de produire, il a du mal à exporter. C'est assez mécanique. Or la compétitivité n'a rien à voir ici, M. DALI. Il faut arrêter avec ça. Les travailleurs français sont les plus productifs du monde. Toutes les études à l'échelle mondiale le démontrent. Ils créent en le moins de temps possible la richesse la plus forte. Il faut donc arrêter de dire qu'il y a un problème de compétitivité chez les travailleurs français car cela est faux.

Aussi, une fois que tout cela est dit, sachant que cette cure d'austérité que l'on veut encore faire passer au Pays ne nous semble pas de nature à changer les choses, on ne peut que se satisfaire lorsqu'on voit le contexte local et les décisions prises au niveau local, tout en prenant en compte les réalités économiques et les difficultés économiques auxquelles nous sommes confrontés et nous ne faisons pas le choix de nous couper nous-mêmes un bras. Nous décidons de maintenir le niveau d'investissement élevé, nous décidons de continuer d'améliorer les conditions de travail des salariés de la Ville et nous décidons de continuer à produire la politique pour laquelle nous avons été élus il y a cinq ans. Nous voulons aussi continuer d'aller au bout de nos investissements et jusqu'au bout de notre programme sur lequel nous nous étions engagés face aux Kremlinois. Pour nous, c'est en tout cas la démonstration que si nous pouvons avoir des désaccords sur la façon dont les choses se font au niveau national, il est néanmoins possible localement de trouver des accords, dans le réel de la gestion et dans la mise en œuvre de programmes qui répondent directement aux besoins des citoyens. C'est pourquoi nous soutenons évidemment les orientations budgétaires qui nous sont proposées ce soir.

Enfin, pour terminer, permettez-moi de délaissier la casquette de porte-parole de mon groupe pour prendre celle qui me vaut le plaisir d'être assis à cette place, celle de Maire-adjoint. Monsieur AUBAGUE nous dit qu'il nous faudra augmenter nos subventions aux associations pour permettre une baisse des cotisations et un meilleur accès des Kremlinois aux activités proposées par celles-ci. Sur le papier, cela est très juste mais politiquement, je trouve cela injuste. En effet, nous n'avons pas comme conception de notre relation avec les associations, de leur faire porter le chapeau de prestataire de service de la Municipalité. C'est-à-dire que nous respectons fondamentalement ce qu'est une association dans le tissu citoyen français. Une association, c'est un regroupement d'individus qui décident librement et de manière autonome des pouvoirs publics d'organiser une activité. C'est leur raison d'être. À partir de là, nous regardons ce qu'elles font dans la Ville et nous jugeons si cela correspond aux besoins des citoyens. Nous veillons aussi à répondre à leurs besoins d'infrastructure et de matériel car nous identifions que ces associations sont porteuses d'une demande citoyenne.

De plus, dans ce cadre-là, nous réglons nos rapports car nous estimons qu'il faut les aider à mener à bien les missions associatives qu'elles se sont données. Cela pourrait paraître comme une question de détail mais ce n'en est pas une. En effet, je crois vraiment qu'il est très important aujourd'hui de bien respecter cette indépendance des associations et de bien respecter ce côté particulier que la vie associative a dans notre pays. Depuis la loi de 1901, celle-ci est d'ailleurs bien mise à mal aujourd'hui, notamment par tout un tas de directives qui veulent mettre en marché des éléments associatifs. On a vu par exemple que toutes les grandes associations de vacances, de loisirs ou d'éducation populaire se heurtaient petit à petit à la nécessité de mise en marché des colonies de vacances ou des jours.

On les a vu disparaître une à une ou en tout cas se réduire comme peau de chagrin. Aussi, je pense que tous les Français - en tout cas la Gauche de ce pays -, ne peuvent que regretter d'avoir vu s'affaiblir les Ceméas les Francas, les pionniers, et tant d'autres associations d'éducation populaire qui permettaient d'avoir des lieux hors institution qui encadraient les enfants.

Si je le dis c'est parce que j'entends votre suggestion mécanique qui se heurte à cette nécessité de respecter et de soutenir le milieu associatif, non seulement pour ce qu'il fait, mais aussi pour ce qu'il est.

Jean-Louis BOULANGER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je serais moins prolix que mes collègues précédents. En quelque sorte, je dirai que le brio dont M. NICOLLE a fait preuve tout à l'heure en introduction me dispense d'intervenir plus longuement. Je dirai simplement que le groupe Socialiste soutient les orientations mises en débat ce soir. En effet, de notre point de vue, elles nous semblent totalement pertinentes, notamment grâce aux actions en direction du jeune public, des personnes âgées et des personnes en difficulté, en fonction de l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2011. Nous ferons d'ailleurs tout cela, ainsi que d'autres choses, dans un contexte de gestion optimal de l'emprunt, avec une politique d'endettement saine qui nous permet de poursuivre notre politique d'investissements et avec la réalisation de nos engagements de 2008.

En 2013, cela va notamment se traduire par des réalisations et des propositions pour la petite enfance, l'accès de tous les Kremlinois au savoir et aux loisirs culturels, l'embellissement des espaces publics et l'amélioration des conditions de travail des agents municipaux. Je crois que tout cela augure d'un très bon budget 2013 sur lequel nous interviendrons plus concrètement le mois prochain, en saluant particulièrement et d'ores et déjà, le fait que la réalisation de ce budget se fera à fiscalité constante.

Jean-Luc LAURENT

Bernard CHAPPELLIER a demandé de pouvoir reprendre la parole.

Bernard CHAPPELLIER

Je vais faire très court. Il est vrai que la question de l'écologie politique fait débat dans ces orientations budgétaires car on ne retrouve pas beaucoup de volonté dans ce domaine, alors que le Gouvernement de Gauche et écologiste travaille pour faire des économies d'énergie et être moins dépendant des énergies fossiles et nucléaires. Or nous n'avons pas de volonté politique allant dans ce sens. Nous avons toujours des bâtiments énergivores et des véhicules qui roulent au diesel et à l'essence sur des circuits courts. De plus, tous ces bâtiments énergivores et ces dépenses en carburant représentent des coûts. Je pense donc qu'en période de crise, nous devons aussi travailler à éviter les dépenses inutiles et peut-être prévoir et anticiper des économies pour l'avenir. Cela ne peut évidemment pas se faire du jour au lendemain mais il est vrai qu'avoir une politique environnementale locale sur plusieurs années me paraît être nécessaire. De plus, cela va dans le sens que le Gouvernement Ayrault défend avec les écologistes.

Raphaet DALI

Juste un point d'ordre vis-à-vis de la réponse de M. GUILLAUD-BATAILLE. Je voulais juste préciser que la productivité et la compétitivité étaient deux choses différentes. En effet, vous pouvez produire autant de vases que vous voulez à trois euros pièce, si votre voisin la fabrique à deux euros pièce, vous n'êtes pas compétitif.

Or comme malheureusement le protectionnisme n'existe plus et que nous sommes dans un cadre mondialisé, c'est l'un des problèmes. Effectivement, le Français est un très bon producteur mais le problème de la compétitivité se pose à cause de la mondialisation.

Jean-Luc LAURENT

Le débat général est clos. Un certain nombre de choses ont été indiquées, des questions ont été posées et des observations ont été faites. M. NICOLLE va répondre aux intervenants.

Jean-Marc NICOLLE

Je vais faire une réponse globale puisque même si M. CHAPPELLIER ne nous a pas dit grand-chose, il se retrouve néanmoins dans les interventions de ses précédents collègues (Messieurs AUBAGUE, POIRSON et DALI).

Bernard CHAPPELLIER

Si vous dites que je n'ai pas dit grand-chose, c'est que vous ne m'avez pas bien écouté !

Jean-Marc NICOLLE

Excusez-moi si je vous ai heurté mais le compte-rendu pourra en attester. Vous nous avez dit que vous n'aviez pas grand-chose à dire car vous vous retrouviez dans les propos des précédents orateurs. Je voudrais cependant préciser certaines choses à M. DALI qui, comme d'habitude, a manié avec une certaine confusion des choses en laissant entendre qu'on ne retrouvait pas la capacité à redresser des indicateurs dans notre budget. Vous avez également parlé de déficit, etc. Or la Ville n'est pas en déficit et votre propos devait bien évidemment évoquer le déficit national et non local. C'est en tout cas de cette façon que je l'ai entendu. D'ailleurs, nos collectivités ont cette particularité en France - ce qui prouve la bonne santé financière de nos villes qui sont parfois critiqué et montré du doigt par un certain nombre de politiques de devoir présenter des budgets en équilibre.

Vous avez aussi souligné qu'il y avait peu d'efforts de restrictions et qu'il y avait toujours plus de services. Personnellement - d'ailleurs un certain nombre de chercheurs et d'économistes l'ont dit-, je pense qu'une des particularités de la France dans la crise que nous connaissons aujourd'hui est justement d'avoir un système de services publics et, en tout premier lieu, de perception de l'impôt. Je pense qu'en tant qu'élu, notre responsabilité est de l'assumer : l'impôt c'est aussi la solidarité. On ne le dit pas suffisamment. Il est vrai que c'est plus facile de verser dans le populisme et le « trop d'impôts » et qu'il est difficile de trouver des gens qui payent l'impôt par plaisir. Et c'est l'impôt qui est garant du respect de l'égalité au niveau national à travers nos services. Je crois donc vraiment profondément que la particularité de la France dans cette crise mondiale est aussi d'avoir son système de solidarité. Certes, il a pris du « plomb dans l'aile » entre 2002 et 2012 mais il a aussi permis de pouvoir ralentir et de servir d'amortisseur à la crise que l'ensemble de nos régions a connue. Je vous invite d'ailleurs à lire un livre sorti récemment, celui de Laurent Davezies sur la crise. Il montre justement comment l'ensemble des services publics développés par les collectivités territoriales, les régions et les départements a pu contribuer à l'échelle nationale à assurer cette solidarité avec l'ensemble de nos concitoyens et tout particulièrement dans certains territoires ayant connu les conséquences de la chute importante du secteur industriel qui a créé des situations terribles et difficiles dans beaucoup de régions. Je pense que nous devrions plutôt nous en féliciter et défendre notre service public.

Vous avez également souligné les 30 milliards de recettes supplémentaires décidées par le Gouvernement au niveau national, avec un dispositif sur l'impôt en direction des entreprises qui assure des réductions de dépenses de l'Etat. Or on oublie aussi de dire que cet effort en matière de recettes supplémentaires ramène le budget national au niveau à celui de 2008 en termes des recettes. En effet, une des conséquences dans le budget national, c'est que le budget avait connu une inflexion importante de ses recettes.

M. DALI disait que la Ville devait conjuguer ses efforts pour contribuer au développement de l'emploi. Mais c'est entre autres ce qui vous est proposé en filigrane. Et vous l'avez dit vous-même, lorsqu'une collectivité représente un pourcentage important dans le développement économique, si elle fait le choix de ne pas diminuer le budget, tant en investissement qu'en fonctionnement, c'est aussi parce que c'est un acteur de la machine économique. Par conséquent, la ville du Kremlin-Bicêtre, comme beaucoup d'autres collectivités, apporteront aussi leur effort à cette relance nécessaire.

S'agissant des considérations locales développées par les uns et les autres, il y a plusieurs choses. Tout d'abord l'écologie, puisque ce sujet est souvent revenu. Franchement, je pense que les orientations budgétaires telles qu'elles vous ont été proposées, dans un contexte de crise tout particulier, doivent s'orienter avant tout en direction de l'ensemble des Kremlinois. Cela ne sous-entend pas que la collectivité ne tient pas compte de la problématique environnementale. D'ailleurs, si certains d'entre vous étaient venus à la visite de la médiathèque que nous avons organisée, vous auriez pu vous en apercevoir. Certains y étaient... certains font même l'effort de venir aux commissions municipales, ce qui permet de répondre aux questions en dehors du Conseil Municipal. Venez aux commissions municipales : elles servent à cela ! Cela serait d'ailleurs beaucoup plus facile de pouvoir travailler concrètement en commission de manière tout à fait sereine. Or je regrette que ce travail ne puisse se faire, non pas à cause de notre absence car nous y sommes toujours.

Je reviens donc sur la visite de la médiathèque organisée en direction des élus. Cela aurait permis à M. CHAPPELLIER de constater que la Ville a investi dans une pompe à chaleur qui répond à 90 % des besoins énergétiques du bâtiment. Aussi, avant de parler de bâtiments énergivores M. CHAPPELLIER, je souhaiterais que vous puissiez nous les qualifier. Dites-nous quels sont les bâtiments énergivores sur la Ville ! De plus, vous oubliez tout simplement que le Kremlin-Bicêtre s'est engagé dans une étude, via la Communauté d'Agglomération, avec le lancement de l'élaboration d'un plan climat au niveau du Val de Bièvre. L'ensemble de nos bâtiments a ainsi fait l'objet d'une étude sur la question des fluides et de la consommation énergétique. Ce plan permettra ensuite de faire les travaux nécessaires. En outre, il faut savoir que la médiathèque est un bâtiment classé HQE (Haute qualité environnementale). D'autre part, l'écologie n'appartient pas à une organisation politique car les dimensions environnementales s'inscrivent dans le quotidien. C'est ce que fait la collectivité. Or vous avez dit qu'il n'y avait pas d'orientations environnementales dans le document. Mais regardez le choix qui est fait par exemple sur le matériel de nettoyage qui sera proposé. Regardez le choix fait par la Ville pour essayer aussi d'améliorer la qualité des espaces publics, au combien nécessaire à l'ensemble des Kremlinois, qui ont aussi des vertus en matière environnementale.

C'est pourquoi je ne peux pas laisser dire que la Ville se désintéresse de ses bâtiments énergivores. Cela est totalement faux. Je souhaite donc que vous puissiez nous expliquer concrètement quels bâtiments vous visez et quelles sont les bases sur lesquelles vous pouvez formuler de tels propos. Car de notre côté, nous avons des études réalisées par la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre qui permettent de voir des déperditions que nous pourrions avoir sur chacun de nos bâtiments.

Au niveau de la sécurité, je sais bien que personne n'a qualifié la police municipale en tant que telle car, même si nous avons changé de gouvernement, nous l'avons toujours refusée. En effet, les questions de sécurité, qu'elles soient de Gauche ou de Droite, relèvent d'abord des compétences régaliennes de l'Etat. Il ne faut pas l'oublier. D'ailleurs, si vous étiez là lors du CLSPD, où le commissaire et le Préfet étaient présents, vous auriez pu voir le travail que fait la Ville avec les services de police. Ce Conseil a permis de dresser le bilan en matière de sécurité sur le Kremlin-Bicêtre et de démontrer que la délinquance baissait dans notre Ville. Aussi, M. CHAPPELLIER je ne peux pas vous laisser dire le contraire. Donc donnez-moi les études et ce sur quoi vous appuyez vos arguments ! Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le positionnement de la Ville porte essentiellement sur la prévention et non sur la sécurité. Nous travaillons sur la prévention, avec des actions par exemple menées au club Lacroix en direction des personnes les plus fragiles ou encore vers les commerces. Cela ne nous empêche pas de faire un travail avec les services de police.

Enfin, n'oubliez pas non plus que nous généralisons la vidéo-protection sur les bâtiments publics. Cela a fait baisser le taux de sinistralité. Cela a induit une baisse du nombre de plaintes déposées. Aussi, s'agissant des attaques que vous faites en disant que la sécurité n'entrerait pas dans nos préoccupations, vous aurez l'occasion de mesurer tout ce que nous faisons sur ce sujet dans le budget.

Sur la question du marché, je ne tomberai pas dans le piège que vous avez essayé de tendre. Nous sommes dans une procédure qui est toujours en cours et nous la respectons. Donc ne soyez pas si impatient que cela, les documents vous seront transmis en temps et en heure. Les conseils de quartier auront également l'occasion d'en parler. Les choses pourront donc peut-être être traitées dès la semaine prochaine puisque nous achevons la procédure de négociation dans le cadre de la délégation de service public.

Concernant les inscriptions de recettes M. AUBAGUE, nous inscrivons effectivement 290 000 € sur la taxe de séjour sur 2013. Or, si je vous écoute, il faut aller au taquet en inscrivant un maximum de recettes et de dépenses, puisque comme M. GUILLAUD-BATAILLE le soulignait, vous proposez d'augmenter un certain nombre de choses. Mais vous savez, la ville est payée d'expérience en matière de finances pour savoir qu'un budget se monte avec beaucoup de prudence. De plus, nous ne prenons pas de risques car il s'agit de l'argent de la collectivité et non du nôtre. Donc si la Ville prend un risque, c'est l'ensemble des Kremlinois qui est appelé à devoir résorber aussi les éventuelles erreurs qui auraient pu être faites en matière de choix, comme par le passé. Nous nous y refusons et nous choisissons la prudence, c'est ce que nous avons toujours fait et c'est que la Municipalité vous propose de nouveau dans le budget. Cela nous permet d'éviter que la Ville et l'ensemble des Kremlinois ne prennent des risques comme cela fut le cas en 2011. Je pense entre autres aux droits de mutations, sur lesquels la Ville a justement été en capacité de pouvoir aussi prendre en compte des baisses de recettes de plus de 400 000 € en cours d'année lorsqu'ils ont chuté.

Sur les produits de cessions que vous avez soulignées, il ne s'agit pas de l'école Pierre Brossolette, puisque celle-ci a été inscrite dans le budget 2011. Il s'agit entre autres de l'ancienne maison des associations et de la PSTI, puisque nous serons en mesure de procéder à des déménagements et à l'ouverture du centre technique municipal. Cela nous permet de dégager des recettes supplémentaires en investissement. Mais je vous redonnerai le détail complet des produits.

Je voudrais aussi corriger quelque chose. Vous avez dit que les centres techniques municipaux nous coûtaient chers en termes de copropriétés. Mais nous sommes propriétaires, M. AUBAGUE ! Donc dans ce que vous avancez aujourd'hui, il n'y a pas de charges de copropriétés. Là aussi, comme pour votre voisin, dites-nous concrètement sur quoi vous vous basez ces éléments.

Sur la question du lien Internet Okabé sur le site de la ville. Vous nous le faites à chaque fois. Or vous oubliez de dire qu'Okabé contribue fortement à un fonds d'intervention commercial qui participe à l'animation des commerces et à l'ensemble du commerce local au niveau de la Ville. Par exemple, le programme d'animation que Mme POISAT a mis en place dans le cadre de sa délégation, et qui sera proposé pour les fêtes de fin d'année a été mis en place dans le cadre de ce fonds d'intervention commercial auquel contribuent uniquement les commerçants d'Okabé et non pas l'ensemble des commerces Kremlinois. Je vous renvoie également à la délibération du partenariat financier entre Okabé et les associations de la Ville, qui a fait l'objet d'une délibération il y a quelques semaines.

Enfin, je terminerai sur la question de la CFE soulignée par M. CHAPPELLIER. Effectivement, il y a des contribuables et des commerçants qui ont vu leur cotisation foncière économique augmenter de manière significative par rapport à 2011. Celle-ci passe de 300 à 400 € en 2011 à 1 500 € en 2012. Cependant, vous devriez demander à ces mêmes commerçants la valeur de la cotisation foncière économique qu'ils payaient et qu'ils assumaient en 2009 et en 2010.

Car la réforme de la taxe professionnelle telle qu'elle a été faite par le précédent gouvernement a été mise en place sans aucune simulation. De fait, les collectivités locales ont dû prendre un certain nombre de délibérations en cette absence. Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre, qui avait la capacité de fixer un base minimum de référence sur l'assiette fiscale de la cotisation foncière économique dans une fourchette de 2 000 à 5 000 € a fait le choix de fixer cette base à 4 000 €. Nous sommes donc bien au-delà et nous ne l'avons pas mise au maximum des possibilités. Cela a donc généré des augmentations qui, pour beaucoup, restent encore bien inférieur au montant que certains pouvaient payer en 2009 et en 2010.

Enfin, est-il franchement scandaleux que lorsque des Kremlinois payent en moyenne entre 1 500 et 2 000 € de taxe d'habitation et de taxe foncière, un local commercial soit fiscalisé à un niveau de 1 500 € pour une activité économique qui représente la seule perception d'impôts au titre de l'activité économique, puisqu'il n'y en a pas d'autres pour ces entreprises ? C'est vrai que c'est difficile et je comprends les contribuables qui peuvent connaître une augmentation importante d'une année sur l'autre. Toutefois, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place des modalités d'échelonnement sur les paiements de ces cotisations foncières économiques et à mettre en place une clause de revoyure en deuxième lecture sur la loi de finances 2013 d'ici la fin de l'année. Cela permettra de pouvoir corriger les effets de cette cotisation pour certaines entreprises qui pourraient voir augmenter leur fiscalité de manière importante par rapport à ce qu'elle était en 2009 et en 2010 - car 2009 et 2010 est la référence qu'il convient de prendre. Nous avons même vu des entreprises avec des cotisations de 500 € alors qu'elles payaient de 20 000 à 30 000 €.

Voilà la réalité de cette cotisation foncière économique, sachant que les situations peuvent être différentes en fonction de l'activité ou du chiffre d'affaires des commerces concernés. Mais nous devons aussi d'assurer une équité entre la fiscalité ménages et la fiscalité entreprises, sinon, à l'arrivée les recettes d'une ville ne reposent que sur les ménages. D'ailleurs, les efforts que nous faisons au niveau de la Municipalité ces dernières années autour de l'activité économique consistent à ne pas faire peser le fonctionnement d'une ville exclusivement sur la fiscalité ménages.

Permettez-moi de remercier tout le monde pour la qualité de ce débat ainsi que les groupes de la Majorité pour le soutien qu'ils apportent à ces orientations budgétaires. Je voudrais également remercier l'ensemble des élus dans chacune de leur délégation car si la Ville se trouve dans une bonne situation financière - on ne le dit pas suffisamment -, c'est aussi grâce au travail qui est fait par l'ensemble des élus puisqu'ils suivent au quotidien les engagements financiers par la décentralisation financière que nous avons menée.

Jean-Luc LAURENT

Merci M. NICOLLE. Je pense que le débat a été très intéressant tant du point de vue des orientations qui ont été présentées que des réactions. Je remercie moi aussi les représentants des groupes de la Majorité pour leur soutien. Je remercie également les élus qui, dans le cadre de leur délégation d'adjoint ou de conseiller délégué, font les efforts nécessaires pour que nous arrivions à une situation qui permette de mettre en œuvre les engagements que l'équipe municipale - que j'ai le plaisir d'animer - a pris à l'occasion des dernières élections municipales et que nous mettons progressivement en œuvre année après année.

Enfin, je voudrais remercier tout particulièrement M. NICOLLE pour l'implication, la connaissance, l'effort de pédagogie qui a été le sien et la transparence dont il a fait preuve en vous apportant les éléments d'information qui vous permettent de parfaire aussi votre jugement. De notre côté, nous allons maintenant finaliser le projet de budget, en perspective du Conseil Municipal du mois de décembre.

Pour ma part, je voudrais souligner trois points. D'abord, du point de vue de la politique nationale, à entendre les représentants de l'actuelle Opposition et de l'ancienne majorité présidentielle, il y a comme un dépit et une déception de nous voir gérer les choses et de prendre les décisions. De plus, j'entends une musique selon laquelle, il y aurait finalement de la continuité. Non. Il y a rupture entre la gestion du précédent Président de la République et de son gouvernement et la gestion actuelle. Par ailleurs, je vous donnerai simplement trois chiffres. En effet, je ne peux oublier que la dette publique de l'Etat a augmenté de façon considérable puisqu'elle a progressé de 600 milliards - 600 milliards d'euros en l'espace d'un quinquennat. Nous sommes aujourd'hui à un niveau de 1 800 à 1 900 milliards d'endettement public de l'Etat. Ainsi, le premier budget de l'Etat n'est plus la Défense ou l'Education nationale, ce qui amenait les uns ou les autres à débattre, mais ce sont les frais financiers. C'est donc de cette réalité que nous avons héritée.

Deuxième chiffre : un million de chômeurs en plus en un quinquennat. Le chômage continue d'augmenter pour le dix-septième mois consécutif. La situation est dure. Elle est dure car depuis le début des années 2000, nous avons perdu 750 000 emplois industriels. Or nous savons qu'un pays qui n'a plus d'industrie est un pays qui s'éteint progressivement car un emploi industriel représente quatre autres emplois, notamment dans les services.

Nous devons tous avoir cela en tête. Nous avons donc à faire face à une situation qui appelle à un redressement. Aussi, cette situation et cette gestion visent à corriger les graves erreurs du passé. Graves erreurs du passé qui ont amené la dette. Cependant, je vous donne acte que la crise de la dette n'est que la fumée d'un incendie qui couve et qui s'est déclaré lors de la création de la monnaie unique. Pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas avoir un système monétaire en Europe qui ne permette aucune respiration ni aucune souplesse, alors que les systèmes économiques et sociaux sont différents entre les dix-sept pays qui composent l'Union européenne monétaire. Là est la grande difficulté. Et la dette n'est que la manifestation de cet incendie qui couve et qui n'est pas éteint. Il est encore largement devant nous.

Alors oui, nous devons conduire à la fois le redressement économique, la ré-industrialisation de notre Pays et la compétitivité de nos entreprises. D'autre part, je me félicite que la prise de conscience de cette majorité en faveur de la compétitivité de nos entreprises ne soit pas dans les engagements du Président de la République, car elles ont besoin de regagner des marges de manœuvre et il faut les aider. En revanche, elles devront en contrepartie accepter la transparence et le fait que l'argent public qui leur sera apporté à moindre charge, serve à l'investissement et non pas à l'augmentation des dividendes, afin que nous puissions repartir de l'avant car c'est très important. Je pense qu'il fallait le courage de le décider. Cela a été fait et c'est une bonne chose.

Dans ce contexte, je ne peux oublier que si Monsieur Sarkozy avait été réélu, les collectivités auraient subi une ponction sur l'enveloppe normée d'aide aux collectivités territoriales d'un milliard par an. Il l'avait annoncé. Or là, il y a une modification. Il n'y a plus de ponction de un milliard par an. Cependant, il y a un effort demandé aux collectivités. Cet effort se traduit par une enveloppe en croissance de zéro valeur. Mais c'est la réalité des choses. Par ailleurs, il est vrai qu'il y a aussi une perspective impliquant un effort de 1.5 milliard sur 2014 et 2015.

Mais cela n'interviendra que dans le cadre d'un processus d'une discussion d'un pacte de confiance et de solidarité qui sera négocié avec les représentants des collectivités locales. Et si nous revenons rapidement - ce que je souhaite - à meilleure fortune, j'espère que l'effort qui nous sera demandé ne sera pas aussi important, ou ne sera pas considéré comme nécessaire ce qui serait une bonne chose. Alors, oui, il y a une réalité. Mais cette réalité a changé.

Du point de vue de nos orientations, je ne rentrerai pas dans le détail car M. NICOLLE les a présentées. Toutefois, je voudrais insister auprès de vous sur certains points. Premièrement, la Ville est en bonne santé financière. Deuxièmement, la Ville va de l'avant. Elle va de l'avant en poursuivant la mise en œuvre des engagements qui ont été pris devant les Kremlinois. Nous le faisons tout en amortissant et en protégeant nos concitoyens par nos services publics, par une politique de quotient familial faisant en sorte que tout service public et toute prestation fournie aux habitants par la Ville ne soit pas payée intégralement mais connaisse, en fonction du niveau de ressources, une prise en charge par l'impôt. Car comme le disait M. NICOLLE, l'impôt est à la fois un acte de solidarité du citoyen mais c'est aussi un acte d'appartenance à une collectivité qu'on appelle la Communauté Nationale, dont les communes sont les briques de base. Aussi, je pense que le fait de se considérer comme citoyen de notre beau Pays, revient aussi à accepter de participer à l'effort et à la solidarité par le paiement de l'impôt. Encore faut-il qu'il soit juste ! J'aspire à ce sujet à une réforme de la fiscalité de l'impôt au niveau national et de la fiscalité locale. Nous avons commencé à le faire au travers du budget 2013, qui finira par être adopté à l'issue des différentes navettes parlementaires. Mais, l'objectif, sur les 10 milliards d'efforts qui vont être demandés aux ménages seront supportés à 90 % par les plus riches.

C'est un élément de réforme et de justice sociale qui était attendu. De plus, j'ai aussi en tête le bouclier fiscal que nous n'avons pas perdu de vue et l'impôt sur les grandes fortunes qui avait quasiment été réduit à néant.

Donc la Ville va de l'avant et elle amortit la crise pour nos concitoyens. De plus, nous allons faire de nouvelles réalisations en 2013 et nous allons les faire en ne sollicitant aucun effort supplémentaire par la modification de la fiscalité locale. Et nous n'irons pas au-delà en faisant marcher l'emprunt. Cela a été souligné non seulement par M. NICOLLE mais aussi par M. BOULANGER et M. GUILLAUD-BATAILLE. En effet, sur la fiscalité et sur l'emprunt nous restons dans l'objectif de ne pas toucher aux taux de la fiscalité locale fixée par le Conseil Municipal. Et nous maîtrisons notre emprunt car nous voulons justement conserver notre bonne gestion et nos capacités d'adaptation pour l'avenir. Ces orientations vont donc nous guider dans l'élaboration du budget qui sera présenté par M. NICOLLE dans les réunions de quartier, dans le prolongement de cette séance. Puis, le Conseil Municipal du 18 décembre permettra de vous saisir du projet de budget pour 2013, mais aussi d'une proposition pour le mode de gestion des marchés forains et d'une localisation. Nous aurons l'occasion d'en débattre. Mais avant tout, comme je l'avais indiqué en réunion de quartier où nous avons débattu du marché et du commerce local, ce sont les Kremlinois qui auront d'abord à émettre un avis pour se prononcer dans le cadre du débat des conseils de quartier, notamment sur la question du marché, avant que le Conseil Municipal n'en débattre. Il est en effet important que nous puissions nous tourner vers nos concitoyens sur ces choix qui engagent l'avenir, étant entendu que c'est le Conseil Municipal qui se prononcera et qui prendra la décision, conformément aux règles légales en vigueur puisque c'est vous qui arrêterez le choix sur le mode de gestion des marchés forains de la Ville.

Bernard AUBAGUE

Excusez-moi, j'aurais dû poser cette question avant. Comment comptez-vous faire pour le PV de la précédente séance qui était indiqué dans la convocation du 16 novembre et qui disparaît dans celle du 23 ?

Jean-Luc LAURENT

Vous avez eu un message tout à fait clair. Malheureusement, nous avons eu une panne technique, ce que je regrette. Cela nous a empêché de transmettre les bandes pour qu'elles soient transcrites. Par conséquent, nous avons demandé d'élaborer un compte-rendu avec le relevé des décisions et que tous les élus transmettent les éléments de base de leurs interventions avec leurs explications de vote, de telle sorte que nous fassions nous-mêmes un projet de compte-rendu. Ce ne sera pas le compte-rendu in extenso mais il permettra de donner tous les éléments. C'est donc à vous de nous les transmettre. Mais il n'y a aucune mesure financière sur la question du compte-rendu. D'autre part, j'ai aussi une bonne mémoire, tout comme les services et les élus, et même si nous ne savons pas tout ce qui a été dit mot pour mot, nous avons parfaitement en tête l'esprit des propos qui ont été tenus. Nous viendrons donc avec un projet de compte-rendu si possible à la prochaine séance. J'aimerais bien qu'il en soit ainsi.

N°2012-066. APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET KREMLIN-BICETRE HABITAT OPH POUR L'ENTRETIEN À TITRE GRATUIT DES ESPACES VERTS DU PATRIMOINE DE L'OFFICE, PAR LE SERVICE MUNICIPAL ET ESPACES VERTS

Jean-Louis BOULANGER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ce dispositif existe depuis 2003. Il fonctionne à la satisfaction générale. Nous proposons donc de le reconduire à partir du 1^{er} décembre prochain pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Au-delà de la visée sociale évidente d'un entretien des espaces verts de l'OPH à titre gratuit, il s'agit aussi, et surtout, de parvenir à une homogénéité des espaces verts et fleuris sur l'ensemble du territoire communal, ce qui est particulièrement important. C'est par exemple un des éléments qui a joué dans le concours national des villes fleuries, où nous avons pu obtenir et garder une fleur.

La convention est donc quasiment reconduite à l'identique avec cependant une nouveauté sur laquelle j'appelle votre attention. Il s'agit de l'article 5. Celui-ci vise à faire connaître aux locataires de l'OPH que la Ville participe à titre gratuit à l'embellissement de leur cadre de vie. Je crois que nous serons tous d'accord pour dire que cela est légitime.

Jean-Luc LAURENT

Merci M. BOULANGER. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).
Je le mets donc aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 35

Favorable : 35

Défavorable : 0

Abstentions : 0

Ce rapport donc adopté à l'unanimité.

Jean-Luc LAURENT

Rapport n°67. En l'absence de M. ROUSSEL, je vais vous exposer les motifs de cette délibération.

N°2012-067. AVENANT À LA CONVENTION DE NUMÉRISATION DU CADASTRE

Jean-Luc LAURENT

La commune du Kremlin-Bicêtre a signé le 1^{er} décembre 1997, avec la Direction générale des impôts, une convention définissant d'une part les prestations réciproques fournies par la Commune et ses services, en vue de la constitution et de la mise à jour du plan cadastral informatisé et d'autre part, les conditions d'usages et de diffusion de ce plan cadastral.

Le plan cadastral de l'ensemble du territoire de la commune du Kremlin-Bicêtre a été numérisé dans le cadre de cette convention. Nous avons donc engagé une démarche partenariale avec

l'ensemble des communes et intercommunalités sous l'égide du Département, qui vise à mutualiser et à harmoniser les données d'urbanisme et de géographie.

Dans ce cadre, le Conseil général du Val de Marne s'est proposé de faciliter la coordination des actions en matière d'informations géographiques. C'est pourquoi, concernant plus particulièrement le plan cadastral, le Conseil général du Val de Marne se propose d'être l'interlocuteur de la Direction générale des finances publiques, de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, dans la diffusion des données du cadastre pour son unité territoriale du Val de Marne et pour l'ensemble des communes et intercommunalités.

Afin d'atteindre cet objectif, le Conseil général du Val de Marne a été autorisé à se positionner en tant que diffuseur auprès des collectivités locales de son territoire. La Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre sera quant à elle chargée de la mise en œuvre d'un système d'information géographique mutualisé à l'échelle intercommunale.

Je vous propose donc d'autoriser la signature d'un avenant permettant aux deux signataires de la convention originale de signer conjointement avec le Conseil général du Val de Marne et avec la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre, cet avenant qui permettra d'organiser et d'entériner la nouvelle organisation que je viens de vous préciser, l'ensemble des points étant précisé dans la convention annexée.

Y a-t-il des interventions ? M. AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Cette numérisation est une modernisation. C'est donc une bonne chose. Cependant, entraîne-t-elle une économie en personnel ?

Jean-Luc LAURENT

C'est déjà intervenu puisque la numérisation est faite depuis plusieurs années. C'est une décision que nous avons prise en 1997. Parallèlement, je vous rappelle que nous avons décidé la mutualisation des services instructeurs d'urbanisme au niveau du Val de Bièvre, ce qui a débouché sur des économies en fonctionnement à l'échelle de la Commune. Et ce que je viens de vous annoncer du point de vue du système d'informations géographiques, que nous avons mis en place au niveau communal et qui relève désormais du niveau communautaire, aboutit à cette mutualisation et à cette diminution de coût de fonctionnement pour la Ville.

Y a-t-il d'autres observations ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 35

Favorable : 35

Défavorable : 0

Abstentions : 0

Ce rapport donc adopté à l'unanimité.

Paule MATHONNAT

Je résumerai le rapport qui vous est présenté en soulignant, comme il a été dit tout à l'heure lors du DOB que nous avons voulu cet équipement public au service de tous les Kremlinois. C'est bien sûr un équipement public et culturel mais c'est aussi un lieu de rencontres et intergénérationnel. En effet, que ce soit dans l'édito de M. LAURENT dans *Le Kremlinois* ou dans les conseils de quartier, nous avons rappelé que c'était un choix ambitieux que nous assumions pleinement. C'est pourquoi nous avons décidé d'accorder la gratuité des droits d'inscription - ce qui sous-entend le prêt de documents et de DVD -, non seulement à tous les Kremlinois mais également aux habitants de la CAVB. Plus largement - c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il y a eu un petit additif par rapport à la délibération et au rapport inclus dans le dossier initial -, nous avons décidé d'accorder la gratuité pour tous les étudiants quels qu'ils soient (sur présentation d'un justificatif), ainsi que pour les scolaires inscrits dans un établissement d'enseignement du Kremlin-Bicêtre ou ayant un ascendant parent ou grands-parents domicilié au Kremlin-Bicêtre. Il arrive effectivement que l'enfant ne réside pas forcément avec un de ses parents domicilié au Kremlin-Bicêtre. Cette gratuité couvre donc la majorité, si ce n'est la quasi-totalité des personnes susceptibles de fréquenter la médiathèque et d'emprunter des documents.

Pour les personnes n'entrant dans aucune de ces catégories, nous avons fait le choix d'un tarif annuel de 30 €. Il se situe dans la moyenne de ceux pratiqués par les médiathèques de la CAVB ou de la proche périphérie. Ce tarif, qui n'est pas dissuasif, contribuera aux coûts de fonctionnement du service puisque bien évidemment les frais de confection d'une carte coûtent déjà en eux-mêmes. Par ailleurs, la médiathèque sera équipée d'un photocopieur. Les usagers pourront donc faire des photocopies au même tarif que dans les autres services municipaux. De plus, pour faciliter les conditions de paiement, nous avons choisi d'appliquer un tarif de 0.20 € par photocopie et d'un crédit gratuit pour dix impressions. Au-delà, nous vendrons également deux types de cartes à tarif dégressif. L'une à un euro pour cinq impressions et l'autre à cinq euros pour trente impressions.

Nous nous réjouissons donc de l'ouverture demain de la médiathèque et de la mise en application de ces tarifs, sous réserve bien évidemment que vous adoptiez la délibération relative qui confirme ce rapport. Merci d'avance.

Jean-Luc LAURENT

Merci Mme MATHONNAT. Y a-t-il des interventions ? M. POIRSON puis M. AUBAGUE.

Jacques POIRSON

J'ai visité la médiathèque en présence de M. NICOLLE. C'est effectivement un très bel édifice et je reconnais que les choses ont été bien faites sur le plan écologique. Cependant, vous parlez de « la culture pour tous ». Je suis pour la culture pour tous mais il y a aussi le sport pour tous car le sport entraîne beaucoup de valeurs. Or malheureusement pour le sport, vous devez payer quelque chose car ce n'est pas gratuit. Toutefois, il est vrai que vous donnez les installations, les éducateurs, un stade ou une salle. Je suis donc pour un paiement de 10 € par an pour participer. Cela permettrait de racheter des livres ou des DVD.

Bernard AUBAGUE

Au préalable à tout examen de cette délibération, j'en demande le retrait car les tarifs que vous proposez de voter sont déjà publics et ont été envoyés aux Kremlinois depuis une semaine. Cela fait donc plus d'une semaine que vous avez approuvé et donné votre accord pour diffuser ces tarifs. Or, comme le Conseil Municipal n'est pas une chambre d'enregistrement, le contenu de la délibération doit donc être limité aux seuls tarifs non affichés publiquement. Je demande donc le retrait de cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Nous enregistrons votre demande. Y a-t-il d'autres interventions ? M. CHAPPELLIER.

Bernard CHAPPELLIER

S'agissant de l'intervention de M. POIRSON, je ne suis pas d'accord que l'on fasse payer les Kremlinois car ils payent déjà suffisamment d'impôts. De plus, je crois que nous avons un accord de réciprocité avec la communauté du Val de Bièvre. Donc si c'est gratuit et que les Kremlinois peuvent accéder gratuitement aux autres médiathèques, je ne vois pas pourquoi nous ferions payer l'accès au Kremlin-Bicêtre.

Jacques POIRSON

Juste une précision. Les habitants d'Arcueil payent, sachant qu'ils font quand même partie de la Communauté d'Agglomération. Il n'y a donc pas de régime de réciprocité.

Jean-Luc LAURENT

Vous me surprenez. Mme MATHONNAT.

Paule MATHONNAT

Pour répondre à M. POIRSON, je précise que la réflexion de M. NICOLLE sur la présence en commission s'applique ici aussi. Sa présence aurait pu nous permettre de débattre de cette question. Pour Arcueil, c'est effectivement la seule ville de la Communauté d'Agglomération qui demande un paiement à ses habitants. Cependant, c'est gratuit pour tous les moins de 18 ans. Arcueil demande donc 10 € pour ses habitants et ceux du Val de Bièvre, sachant qu'elle demande 16 € au-delà de 18 ans (hors CAVB). Par ailleurs, l'entrée est gratuite pour l'ensemble des médiathèques de la CAVB, comme pour d'autres villes périphériques, à l'exception de Levallois-Perret et d'Issy-les-Moulineaux qui font payer 200 €. Donc comme le dit si bien M. CHAPPELLIER, les Kremlinois payent déjà ces 10 € dans leurs impôts.

Je pense que les réactions auraient été vives si nous avions fait payer 10 € à tous les Kremlinois. De plus, la décision de gratuité a été annoncée depuis longtemps lors de la présentation de la médiathèque aux conseils de quartier et cela figurait dans le projet d'établissement. Je pense donc que nous pouvons nous en tenir là.

Bernard CHAPPELLIER

Sur le prix des photocopies, cela me semble un peu cher puisque juste en face, un petit commerce les fait à 0.10 €.

Jean-Luc LAURENT

Sur les tarifs, un choix de nature politique a été fait par l'équipe municipale. Nous assumons donc pleinement la gratuité pour les Kremlinois, Deuxièmement, c'est aussi gratuit pour les habitants du Val de Bièvre au titre de la réciprocité pour l'accueil des Kremlinois dans les équipements du Val de Bièvre, ce qu'a parfaitement exposé Mme MATHONNAT. S'agissant des photocopies, il ne vous a pas échappé que nous avons mis un compte rond et que cela nous a semblé correct en termes de coûts de prestation, sachant que l'idée est de ne pas forcément imprimer. Voilà donc les propositions qui sont faites.

Enfin s'agissant de la question préalable de M. AUBAGUE, du point de vue de la loi, il n'y a aucune difficulté sur le fait que nous ayons diffusé les tarifs qui ont été validés par la Municipalité. Certes, ils sont présentés avant le Conseil Municipal mais il n'y a aucune difficulté car l'équipement n'est pas encore ouvert et qu'il n'y a encore eu aucune perception de droit. Cela n'interviendra qu'à compter de l'ouverture.

Sur la forme, j'entends ce que vous dites. Toutefois, il fallait bien communiquer sur l'ouverture de cet équipement et nous avons eu la préoccupation avec Mme MATHONNAT et M. NICOLLE de communiquer autour d'un document unique et de ne pas faire un deuxième document une fois que le Conseil Municipal aurait délibéré. Nous avons donc fait ce choix, qui effectivement au regard de la délibération de ce soir, intervient postérieurement à l'information portée à la connaissance des habitants et pour laquelle vous êtes appelés à ratifier ce choix. Je souhaiterais donc que vous retiriez votre motion préjudicielle.

Vous la maintenez ? Donc je recommande un vote contre.

Qui est pour la motion préjudicielle de M. AUBAGUE pour me demander de retirer cette délibération ?

Résultat du vote :

Votant : 35

Favorable : 1 (M.AUBAGUE)

Défavorable : 19

Abstentions : 3 (M.DALI, M.REISSER, M.POIRSON)

Cette motion est donc rejetée.

Jean-Luc LAURENT

Puisque la motion n'a pas été adoptée, je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote :

Votant : 35

Favorable : 21

Défavorable : 0

Abstentions : 1 (M. POIRSON)

Ne prend pas part au vote : M. AUBAGUE

La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

N°2012-069. DISPOSITIF D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES JEUNES SUIVIS PAR LA MISSION LOCALE INNOVAM

Jean-Luc LAURENT

Je ne présenterai pas le rapport in extenso car le titre résume la délibération. Ce dispositif mis en place par la mission locale donne la possibilité d'aider, dans la limite de 400 €, des jeunes Kremlinois qui, pour les besoins de leur insertion sociale et professionnelle ont besoin du permis de conduire. Le Conseil régional d'Ile-de-France a donc mis en place ce dispositif permettant de subventionner les missions locales dans ce cadre. Comme il s'agit d'une aide pour l'insertion professionnelle, ce droit n'est pas ouvert à tous les jeunes. Ce droit est ouvert dans le cadre des missions locales. Voilà le dispositif qu'il vous est proposé de reconduire pour cette année. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 35

Favorable : 35

Défavorable : 0

Abstentions : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2012-070. INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE - RECTIFICATIF

Jean-Marc NICOLLE

Il y a eu une erreur lors de la précédente délibération puisque nous avions déjà délibéré sur ce rapport le mois dernier. L'erreur portait sur le taux de plafond qui était à 40 %. Nous vous proposons donc de passer à 32 %, sachant que l'objet de cette délibération reste le même.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 35

Favorable : 34

Défavorable : 0

Abstentions : 1 (M. AUBAGUE)

La délibération est donc adoptée avec 34 voix pour et une abstention.

N°2012-071. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013 : RÉMUNÉRATION DU COORDONATEUR, DE SON ADJOINTS ET DES AGENTS RECENSEURS

Jean-Marc NICOLLE

La délibération consiste à fixer de nouveau les montants des indemnités aux personnels. Vous avez le détail dans la délibération.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.
Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 35
Favorable : 35
Défavorable : 0
Abstentions : 0

La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

N°2012-072. ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS COMMUNAUX EXERCICE 2012

Jean-Marc NICOLLE

Il s'agit d'un montant de 2 905.98 €.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.
Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 35
Favorable : 35
Défavorable : 0
Abstentions : 0

La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

N°2012-073 AUTORISATION DE PROCÉDER À LA DESTRUCTION D'UNE BALAYEUSE CITY 5 000 ET À SA SORTIE DE L'INVENTAIRE

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.
Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 35
Favorable : 35
Défavorable : 0
Abstentions : 0

La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Départ de Mme BASSEZ à 23h26

Jean-Luc LAURENT

Nous en arrivons maintenant à un projet de vœu proposé par les groupes MRC-PRG apparentés, le groupe des élus Socialistes et le groupe Front de Gauche. Qui le présente ? La parole est à M. NOWAK.

Hervé NOWAK

La question des transports et celle de l'emploi constituent des préoccupations majeures pour les Franciliens. Le réseau Grand Paris Express, parce qu'il participe des réponses à cette double problématique, constitue pour notre territoire un enjeu majeur de développement, à travers notamment le prolongement de la ligne 14 du Sud jusqu'à Orly.

En effet, celui-ci viendra assurer le lien entre Paris et Orly, deuxième aéroport français, et sa future gare TGV. A l'échelle de notre territoire, le prolongement de cette ligne s'accompagne de projets d'aménagements à fort potentiel économique, notamment Cancer Campus ou encore l'opération d'intérêt national Orly-Rungis.

Pour nos populations, le prolongement de cette ligne est nécessaire en ce qu'elle facilitera leur déplacement et corrélativement l'accès à l'emploi. Au Kremlin-Bicêtre, la création de cette gare s'inscrit dans un projet urbain : renouvellement du quartier attenant, meilleure desserte du CHU, etc. Elle s'inscrit aussi dans une ambition de désengorgement de la ligne 7, portée par notre Municipalité.

Considérant l'action de l'association Orbival depuis 2008, à laquelle la ville du Kremlin-Bicêtre est adhérente, qui défend pour le département du Val de Marne un mode de transport collectif important et fiable prenant en compte les spécificités du territoire,

Considérant le cahier d'acteurs de la ville du Kremlin-Bicêtre dans le cadre du débat public sur le réseau Grand Paris en 2010,

Considérant la mobilisation de Kremlinois pour le prolongement de la ligne 14 et la création d'une gare sur notre territoire,

Considérant la conclusion le 26 janvier 2010 d'un accord entre l'Etat, la région Ile-de-France définissant le projet Grand Paris Express,

Considérant l'absence dans la loi de programmation budgétaire 2013-2015 du milliard d'euros constituant la première tranche de la dotation en capital de la société du Grand Paris,

Considérant les incertitudes qui pèsent sur le calendrier et le financement du projet de transport et notamment sur la création de deux gares sur trois communes desservant Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses et Villejuif, le Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre :

- demande le maintien de la prolongation de la ligne 14 et la création de la gare Kremlin-Bicêtre Hôpital avec une mise en service dès 2020,
- réaffirme que la ligne bleue doit être réalisée d'un seul tenant et non pas en phasage, pour ne pas retarder la mise en service du métro jusqu'à Orly et la gare TGV interconnectée,
- rappelle la cohérence d'ensemble du projet transport pour les Franciliens avec le réseau Grand Paris Express composé de toutes les gares,
- renouvelle son soutien à la mise en œuvre du plan mobilisation transport du STIF pour l'amélioration de la qualité des déplacements ».

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

M. CHAPPELLIER puis M. AUBAGUE.

Bernard CHAPPELLIER

Quoi qu'il en soit, le principe est déjà acté sur le projet du Grand Paris en ce qui concerne la ligne 14. Du reste, vous avez beaucoup communiqué sur ce sujet monsieur le Maire, lorsque vous étiez conseiller régional et conseiller sur la question du Grand Paris auprès de monsieur HUCHON. De plus, la société du Grand Paris est dotée de ses propres ressources et a déjà les moyens d'engager les enquêtes publiques mais aussi les premiers travaux qui devront être engagés. D'autre part, comme l'a indiqué la ministre de l'Égalité et des territoires, qui est aussi en charge du dossier du Grand Paris, la concertation avec les élus doit continuer. Aussi, parce que je comprends la préoccupation qui anime ce vœu, je le soutiendrai et je le ferai monter à la ministre Cécile DUFLOT dès demain.

Bernard AUBAGUE

En ce qui me concerne, je ne déroge pas à ma règle de non-participation au vote pour les vœux. Cependant, je voudrais quand même que l'on n'oublie pas dans toutes ces délibérations la ligne 7 qui risque de voir sa fréquentation augmenter avec la prochaine ouverture du tram Villejuif-Athis-Mons, empêchant ainsi parfois les Kremlinois d'accéder facilement au métro. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? M. DALI.

Raphaet DALI

Si on comprend bien, le milliard d'euros qui était prévu dans la première tranche de la dotation au capital de la société du Grand Paris n'a pas été prévu dans la prochaine loi de programmation budgétaire 2013-2015. Donc il n'y a pas d'argent (pour des raisons financières). Car c'est bien là nerf de la guerre. De plus, il y a des incertitudes sur le calendrier et le financement du projet de transport. Donc, en résumé, on nous demande le maintien de la prolongation de la ligne 14 et de prendre position contre la décision prise par le Gouvernement. C'est bien ça ?

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je vais donc laisser M. NICOLLE, conseiller régional et délégué spécial au Grand Paris auprès du président de la Région, apporter des éléments de réponses.

Jean-Marc NICOLLE

Ce n'est pas un vœu contre le Gouvernement, M. DALI !

D'autre part, il n'y a pas de doute sur la réalité du projet du Grand Paris Express. Nous nous inscrivons - et c'est le souhait de la Majorité municipale ce soir -, dans une étape où la ministre Cécile DUFLOT a confié une mission à M. AUZANAY, non pas pour remettre en cause ce projet, mais pour réfléchir sur la question du coût de ce projet. En effet, un certain nombre d'interrogations sur le coût tel qu'il avait été estimé par le précédent gouvernement de Nicolas SARKOZY demeurent. Il s'agit donc de voir s'il est possible de séquencer ou de fixer un calendrier sur la réalisation de ce projet.

La mission de M. AUZANET n'est toujours pas achevée et la communication doit se faire dans les prochains jours. Comme c'est une communication, nous ne savons pas ce qu'il en sera, même s'il y a eu des indiscretions dans la presse. Aussi, notre état d'esprit est le même qu'Orbival qui a pris ce même type de délibération, tout comme beaucoup d'autres collectivités du Val de Marne ou du Val de Bièvre qui souhaitent rappeler dans ce contexte qu'il est très important que ce projet puisse se réaliser pour le développement de notre territoire.

Il est aussi important qu'il puisse se réaliser en priorité pour des questions d'arbitrage en matière de calendrier mais aussi parce que la situation du Val de Marne en termes de transports est moins bonne que dans d'autres départements. De plus, il est aussi important de rappeler la cohérence globale du projet, et particulièrement sur notre territoire avec la boucle rouge et le prolongement de la ligne 14 (ligne bleue), qui permettent d'assurer la liaison des deux plateformes aéroportuaires en Ile-de-France qui contribuent fortement au développement économique de nos territoires. C'est aussi un projet important pour le Val de Bièvre et le Kremlin-Bicêtre à travers le CHU Bicêtre et le projet Cancer Campus. De plus, pour la réussite de ce projet, il est aussi important que nous puissions bénéficier de la desserte en matière de transport dans le même calendrier, telle qu'elle est prévue par le projet du Grand Paris Express.

Ce n'est donc pas un vote contre le Gouvernement ni un vote contre la ministre chargée du dossier mais un vote pour le projet. Le projet se fera, comme la ministre l'a d'ailleurs indiqué. Ce n'est donc pas un problème d'argent puisque la taxe est aujourd'hui prélevée par la société du Grand Paris tout comme la Région, puisqu'elle contribue également à la mise en œuvre du Grand Paris Express à travers le STIF. La question posée au sujet du milliard d'euros concerne en fait le capital de la société. Cela pourrait permettre de lever plus rapidement des emprunts de façon à pouvoir assurer leur garantie. Le précédent gouvernement avait d'ailleurs porté le souhait d'augmenter le capital de la société. Pour autant, je crois que le budget pour la société du Grand Paris pour l'exercice 20123 est supérieur à 500 millions d'euros au regard des études qui vont être lancées et des acquisitions foncières qui ont déjà commencé et vont se poursuivre pour permettre la réalisation de ce projet. La question n'est donc pas de voter pour ou contre le projet mais de rappeler notre exigence par rapport au développement de notre territoire. Il s'agit aussi de rappeler que notre territoire est important.

Aussi, en tant qu'élu local, je pense qu'il est important que nous portions cela et que nous fassions reconnaître la priorité de notre territoire dans l'ensemble de ces discussions.

Jean-Luc LAURENT

Je n'ajoute rien car tout a été dit. Je pense qu'il est important que la ville du Kremlin-Bicêtre apparaisse dans le cadre de cette étude pour être bien certain de porter nos demandes. Il vous est donc proposé une expression du Conseil Municipal, ayant signé moi-même en tant que Maire un appel en ce sens avec les collègues des autres villes concernées par le projet de la ligne 14. Je mets donc aux voix ce projet de vœu.

Résultat du vote :

Votant : 33 (départ de Mme BASSEZ à 23h26, avant le vote du vœu)

Favorable : 31

Défavorable : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 2 (M. AUBAGUE et M. POIRSON)

Jean-Luc LAURENT

Il ne nous reste plus qu'à prendre acte des décisions que j'ai pu prendre depuis notre réunion du 25 octobre 2012 dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités locales. J'ai pris 23 décisions dans ce cadre dont la liste vous a été communiquée. Y a-t-il des observations ? *(Il n'y en a pas)*.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Je lève donc la séance à 23h30.